

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL**  
**LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA**  
**COMMISSION DE DISCIPLINE**

**Procès-Verbal N°23 Du 20 Mai 2024.**

**Saison 2023/2024.**

**Membres Présents/**

- BENCHAABEN A/Jalil (Président).
- GUEDDAH Farid (Secrétaire).
- MESKINE Ahcene (Membre).

**# Affaire n°153 / Rencontre J.S.B.A / W.J.S (S) du 16 Mai 2024.**

- Attendu la présence de l'équipe du WJS sur le terrain.
- Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.
- Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).
- Attendu l'absence de l'équipe visiteuse le JSBA.
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01
  - Le forfait de l'équipe du JSBA et lui donne :
  - Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe.
  - Défalcation de six (06) points (phase retour).
  - Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

**# Affaire n°154 / Rencontre J.H.K / M.A.T (S) du 16 Mai 2024.**

**Joueurs/**

- AIB Mounir (JHK) Lic. N°0408 est sanctionné d'une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) pour contestation de décision payable dans un mois.

-LAMDA Amir (JHK) Lic. N°0200 Avertissement (CAS).

-BOUZRED Amir badr-eddine (JHK) Lic. N°0300 Avertissement (CAS).

-LAZRI Mohamed mehdi (MAT) Lic. N°0432 Avertissement (CAS).

# Affaire n°155 / Rencontre C.R.D / U.S.E (S) du 18 Mai 2024.

-Attendu la présence de l'équipe CRD sur le terrain.

-Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.

-Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.

-Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).

-Attendu l'absence De l'équipe de l'USE.

-Attendu l'attente réglementaire des officiels.

-La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01

- Le forfait de l'équipe de l'USE et lui donne :

-Match perdu par pénalité 0-3 pour l'équipe.

-Défalcation de six (06) points (phase retour).

-Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

# Affaire n°156 / Rencontre J.S.C / E.M.A.B (S) du 18 Mai 2024.

Joueurs/

-ZEROUAL Mouloud jassem (JSC) Lic. N° 1203 est sanctionné un (01) match

Ferme pour cumul de carton.

- Le président de l'équipe de l'EMAB, Mr HALLEDJ Ouahid est convoqué devant la

Commission de discipline le Jeudi 23 Mai 2024 à 12h00 au siège de la ligue de football.